

Pendant la crise sanitaire, à l'Inria, la destruction continue

La section nationale Inria SNCS-FSU alerte sur l'accélération d'un processus de transformation radicale de l'Inria.

Bien avant la crise sanitaire, bien avant le vote de la LPR, le contrat d'objectifs et de performance (COP) annonçait dès octobre 2019 la disparition de l'Inria, destiné à se découper en « centres Inria de l'université XXX ». La précarisation des statuts a commencé par un recrutement massif en juin 2020 de 24 chercheurs et chercheuses en CDI – autant que de chargé·es de recherche. Ces personnes recrutées en CDI doivent s'engager à enseigner dans lesdites universités. Leur contrat stipule que « l'intéressé qui souhaite effectuer une publication doit solliciter de manière expresse, de l'autorité hiérarchique, l'autorisation de publier », en contradiction avec la liberté académique de la recherche scientifique.

À l'automne, alors que l'institut se reconfine, et que le travail à distance généralisé dégrade à nouveau les conditions d'un travail de qualité, la direction annonce :

- la création de postes de chercheu·ses en CDD, où les personnes recrutées doivent s'engager à postuler deux fois à un projet ERC, avec la promesse d'avoir un poste pérenne en cas de succès ; cela est en convergence avec les pressions à candidature ERC rapportées dans un des concours CNRS de 2019 ;
- avant même la discussion sur le « protocole carrières », la proposition que les primes au mérite soient décidées par les « managers » ;
- la mise en œuvre d'une « ambition commune » entre le centre Inria Saclay – Île-de-France et l'Institut Polytechnique de Paris, avec l'engagement que 75% des chercheu·ses permanent·es des équipes concernées assurent au moins 40 heures d'enseignement en 2023.

Ces annonces se font sans la consultation des instances statutaires. Le conseil scientifique n'est plus réuni et valide par e-mail les nominations des directeurs de centre (consultation statutaire obligatoire). Le conseil d'administration est retardé, le comité technique est retardé, le Comité national hygiène sécurité et conditions de travail d'octobre est annulé. Les réunions entre la Direction des ressources humaines et les Organisations syndicales ne se tiennent plus et sont remplacées par des groupes de travail qui travaillent dans l'urgence de la deadline (télétravail, parité). De ce fait, les services concernés, par exemple les services et direction de « ressources humaines » vivent une pression insupportable.

Le SNCS-FSU demande que la direction de l'Inria stoppe cette stratégie du choc qui balaie le fonctionnement démocratique, qu'elle cesse de prendre des initiatives de manière autoritaire et qu'elle réhabilite les conditions d'un fonctionnement serein en cette période difficile pour tous et toutes.

Le SNCS-FSU continuera à s'opposer à toutes les mesures qui déconstruisent l'Inria en tant qu'Établissement public à caractère scientifique et technologique.

Motion adoptée par le Congrès du SNCS-FSU le 11 décembre 2020 par 67 voix pour, 0 contre, 2 abstentions, 0 refus de vote.